

*Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces, est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.*

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

#### SOMMAIRE

TEXTE : A nos abonnés. — Les grands travaux à Lyon. — Exposition nationale et coloniale de Lyon. — Reconstruction d'une pile du pont sur la Loire à Orléans. — Spéculation et syndicats (fin). — Exposition d'horticulture de Lyon. — Un tramway électrique. — Une porte Renaissance. — Avis et renseignements divers. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication, etc., etc. — GRAVURE : Une porte Renaissance.

### A NOS ABONNÉS

Afin de donner plus d'extension à nos informations et pour répondre à un vœu bien souvent exprimé, nous avons l'honneur d'informer MM. les Abonnés que nous publierons, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1890 et sans augmentation du prix de l'abonnement, deux suppléments de quatre pages qui paraîtront régulièrement les 10 et 20 de chaque mois.

Nous espérons que MM. les Abonnés voudront bien récompenser nos efforts en nous conservant la confiance dont ils n'ont cessé de nous honorer.

LA DIRECTION.

### LES GRANDS TRAVAUX A LYON

L'année 1890 restera certainement comme l'une des plus fécondes en grands travaux dans l'histoire de Lyon.

Il semble que notre ville cherche à rattraper vingt années pendant lesquels l'art de construire s'était perdu parmi nous.

L'inauguration du pont Morand et de l'hôtel de la Préfecture ouvrent brillamment l'ère nouvelle. Le pont Morand surtout parce qu'il marque une étape dans le développement si rapide des grands ouvrages métalliques.

L'achèvement prochain des ponts Lafayette et du Midi sur le Rhône réserve à tous ceux qui s'occupent de construction de nombreux enseignements, surtout le dernier qui promet d'être, en tout point, une œuvre vraiment étudiée au point de vue économique.

L'éloge que nous faisons du futur pont du Midi peut paraître une critique dirigée contre ses deux aînés. Nous nous en défendrons à tort, d'autant plus que la critique est légère.

Il nous semble que la construction du pont Morand, surtout révèle une recherche exagérée, comme un désir de paraître. Certaines moulures par exemple sont d'une finesse peu en rapport avec les dimensions colossales du reste de l'ouvrage, et il n'est pas jusqu'à la peinture vieux bronze qui sonne un peu faux sur l'acier des poutres ou la fonte des garde-corps.

L'année 1890 verra encore se terminer les nouveaux pavillons de l'Hôtel-Dieu, et le chemin de fer funiculaire de la place Croix-Pâquet à la Croix-Rousse.

L'ouverture prochaine de cette ligne est une révélation pour le public lyonnais qui se figurait, on ne sait pourquoi, voir l'entreprise ensevelie sous les décombres de la montée

Saint-Sébastien. Heureusement le génie de l'homme triomphe encore une fois des éléments, et les habitants de la Croix-Rousse pourront gagner sans peine leur plateau pour la modique somme de cinq centimes.

Voilà pour les travaux commencés.

Voyons maintenant pour ceux en projet.

A tout seigneur tout honneur.

Le pont de la Croix-Rousse à Fourvière sera certainement une des œuvres les plus intéressantes de notre époque.

Il sera pour Lyon, que l'étranger dédaigne trop, une cause d'attraction considérable. Nous n'insisterons pas sur les avantages qu'il présentera comme amélioration de la viabilité urbaine. Tout Lyonnais s'en rend bien compte. Quant à son importance comme chemin de fer il nous suffit de dire, pour la mettre en lumière, que la Compagnie P.-L.-M. y a sérieusement songé.

Nous espérons donc voir prochainement notre savant directeur de la voirie commencer les travaux qu'il a si sagement conçus.

L'Exposition lyonnaise de 1892 préoccupe vivement aujourd'hui architectes et ingénieurs. Nous avons pu voir déjà divers projets. La *Construction Lyonnaise* a été la première à s'occuper de cette importante manifestation de notre génie régional, et en restera un fervent partisan.

Dans un autre ordre d'idées le projet d'utilisation des forces motrices du Rhône aura également une importance considérable sur les destinées de notre ville. La force motrice à bon marché est aujourd'hui un facteur indispensable à l'industrie moderne.

Lyon en manquait hier, Lyon en aura demain.

Nous nous proposons dans une série d'articles d'étudier un à un ces divers projets. Nous espérons que nos lecteurs auront quelque plaisir à être tenus au courant des grands travaux lyonnais ; mais comme nous ne perdons jamais de vue le côté utile, nous nous appliquerons à fournir, les premiers, tous les renseignements nécessaires à une entreprise pour fixer les conditions dans lesquelles la construction peut être exécutée.

LA RÉDACTION.

### L'EXPOSITION NATIONALE ET COLONIALE DE LYON EN 1892

Cette grande entreprise si profitable aux intérêts de notre cité a été définitivement approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre dernier. Nous donnons ci-après le traité qui a été adopté sans modification.

#### TRAITÉ AVEC LE CONCESSIONNAIRE

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, et le

Entre M. le Dr Gailleton, maire de Lyon, agissant au nom et pour le compte de la ville de Lyon, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil municipal, dans sa séance du

d'une part,

Et M. Henri Martin, agissant au nom d'une Société en formation et faisant élection de domicile à Lyon, rue de la République, 26, d'autre part,



Il a été fait les conventions suivantes :

Article premier. — La ville de Lyon concède gratuitement à M. Henri Martin, pour y établir une Exposition nationale et coloniale, les parties du parc de la Tête-d'Or et du domaine communal avoisinant, représentées au plan ci-annexé par une teinte rose.

Art. 2. — M. Henri Martin s'engage à construire à ses risques et périls, sur les terrains concédés et sur ceux provenant de l'ancienne enceinte fortifiée, ou sur tout autre point agréé par l'Administration; s'il y a lieu, les bâtiments de l'Exposition projetée, en se conformant, pour la construction et l'exploitation, aux clauses et conditions du cahier des charges ci-annexé.

Art. 3. — Pour tout ce qui concerne l'exécution de la présente convention, M. Henri Martin se réserve le droit de constituer une Société en commandite ou anonyme, suivant les formes prévues par la loi du 31 juillet 1867.

Cette Société sera substituée au concessionnaire et deviendra solidairement responsable avec lui vis-à-vis de la ville de Lyon, des engagements passés avec cette dernière.

Art. 4. — La présente concession est donnée sans aucune subvention de la part de la Ville.

Art. 5. — La prise de possession des terrains concédés ne pourra avoir lieu que lorsque M. Henri Martin justifiera de la constitution d'une garantie ou capital de quatre millions.

La garantie devra être celle d'un établissement de crédit ou d'une personne jugée suffisamment solvable par l'Administration municipale.

Art. 6. — Si ce versement n'est pas effectué ou si la garantie n'est pas offerte dans un délai d'un mois, après l'approbation de la présente convention par l'autorité supérieure, la concession donnée par le Conseil municipal sera considérée comme nulle et non avenue.

Il en sera de même dans le cas où le projet ne serait pas approuvé par l'autorité supérieure, ou bien si le concessionnaire n'obtenait pas la concession des terrains provenant de l'ancienne enceinte fortifiée, sur lesquels doit être en partie édifiée l'Exposition projetée.

Art. 7. — L'Administration municipale s'engage à appuyer, dans la plus large mesure possible, M. Henri Martin et la Société de l'Exposition dans leurs démarches auprès du Gouvernement, auprès des municipalités, auprès des grandes compagnies de transport, etc., etc.

Fait en double expédition, dont un exemplaire, ainsi qu'un exemplaire du cahier des charges, ont été remis à chacune des parties, à l'Hôtel de Ville, à Lyon, les jours, mois et an que dessus.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs que l'article 5 n'oblige pas le concessionnaire à déposer les quatre millions de garantie dans une banque, comme quelques-uns de nos confrères l'ont annoncé à tort, mais qu'il suffit au concessionnaire de justifier d'une garantie de pareille somme.

Nous complétons nos renseignements en indiquant les principaux articles du cahier des charges adoptés dans la même séance.

#### CAHIER DES CHARGES

OBJET DU CAHIER DES CHARGES. — Le présent cahier des charges a pour objet la concession d'une partie du parc de la Tête-d'Or et du domaine communal avoisinant, en vue de la construction des bâtiments de l'Exposition nationale et coloniale qui doit avoir lieu à Lyon en 1892.

Il règle les conditions d'installation et d'exploitation de cette entreprise.

#### TITRE PREMIER

##### Conditions générales de la concession

Article premier. — L'Exposition nationale et coloniale projetée aura lieu du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 1892; elle sera établie dans la limite des emplacements teintés en rose et terre de sienne sur le plan annexé au cahier des charges.

La ville de Lyon cède gratuitement au concessionnaire la jouissance des terrains qui lui appartiennent, et qui sont représentés sur ce plan par une teinte rose.

Art. 2. — La remise des terrains concédés aura lieu ensuite de l'approbation du projet par l'autorité supérieure et de la constitution de la garantie ou du capital prévu par la convention ci-annexée, et aussitôt après le versement du cautionnement indiqué à l'article 50.

Art. 9. — La présente concession est donnée sans aucune subvention ni garantie d'intérêts de la part de la Ville.

#### TITRE II

##### Construction et entretien des Bâtiments et de la concession. — Déchéance

Art. 10. — Les travaux de construction des bâtiments devront être commencés dans un délai de six mois à partir de l'approbation du projet par l'autorité supérieure.

Ils seront poursuivis de telle façon, que les locaux puissent être livrés aux exposants trois mois au moins avant l'ouverture de l'Exposition.

Pour chaque mois de retard, le concessionnaire sera passible envers la Ville d'une indemnité de quinze mille francs, à prélever sur son cautionnement, lequel devra être complété dans un délai de cinq jours.

Art. 11. — Tous les projets, avant leur mise à exécution, seront approuvés par l'Administration municipale.

A cet effet, les projets d'ensemble, comprenant les plans, devis et indications de l'emplacement des bâtiments seront remis dans les quatre mois au plus tard, de la date d'approbation du projet par l'autorité supérieure.

Avant comme pendant l'exécution, le concessionnaire aura la faculté de proposer aux projets approuvés, les modifications qu'il jugerait utiles; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation de l'autorité municipale.

Art. 12. — Les travaux à exécuter seront divisés en autant de lots qu'ils comporteront de spécialités d'ouvrages (constructions, canalisation, éclairage, jardins, etc.) Chaque construction importante sera l'objet d'un traité spécial.

Les travaux ne pourront être concédés, par voie d'adjudication ou de marchés de gré à gré, qu'à des entrepreneurs patentés, possesseurs d'un certificat de moralité délivré par l'autorité locale de leur résidence et d'un certificat d'aptitude émanant d'un architecte ou d'un ingénieur.

Art. 13. — Les ouvriers qui seront occupés aux travaux seront payés suivant les tarifs et conditions actuels établis d'un commun accord entre les patrons et les corporations ouvrières.

Art. 17. — Il ne devra être employé, dans l'exécution des ouvrages, que des matériaux de bonne qualité et de provenance exclusivement française, sauf pour les travaux d'aménagement, qui exigent des matériaux étrangers.

Le concessionnaire se conformera à toutes les règles de l'article, de manière à obtenir des constructions à la fois solides et élégantes.

Art. 20. — Les travaux seront soumis à la surveillance et au contrôle de l'Administration municipale.

Ils seront conduits de manière à nuire le moins possible à la liberté et à la sûreté de la circulation. Les chantiers ouverts sur le sol des voies publiques seront éclairés et gardés pendant la nuit.

Le concessionnaire reste responsable de tous les accidents qui pourraient provenir de son manque de prévoyance et de son défaut d'obtempérer aux ordres qui lui seront donnés à cet effet.

Art. 21. — Lorsque les travaux seront terminés, il sera procédé à leur reconnaissance, et par un ou plusieurs commissaires à la désignation de l'Administration.

Les bâtiments ne pourront être livrés au public qu'après la visite et la vérification de l'Administration municipale.

#### RECONSTRUCTION D'UNE PILE DU PONT SUR LA LOIRE A ORLÉANS

M. Grippon-Lamotte donne, dans la *Revue générale des chemins de fer*, des détails sur la reconstruction complète d'une pile et de deux arches du pont sur lequel la ligne d'Orléans à Vierzon franchit la Loire, en amont d'Orléans.

L'ouvrage, qui se compose de quinze arches de 24<sup>m</sup>,20 d'ouverture, en anse de panier surbaissée au tiers, a été construit par l'État. Établi d'abord avec douze arches, de 1843 à 1846, il fut allongé de trois arches, sur la rive gauche. Les trois piles ajoutées en 1847 ont été fondées sur pilotis et n'ont jamais éprouvé la moindre déformation, tandis que des mouvements plus ou moins importants se manifestèrent aux onze premières piles fondées sur béton immergé, au cours même de la construction. Le tassement

atteignit son maximum de 0<sup>m</sup>,736 à la cinquième pile, et le déversement son maximum de 0<sup>m</sup>,20 au droit des piles 5 et 6. Ces mouvements furent attribués, par les uns, à l'affouillement des fondations; par les autres, à la compressibilité du sous-sol.

On essaya de les arrêter en établissant entre les piles et sur une certaine largeur en amont et en aval du pont un radier général en enrochements. On soumit le pont pendant quelques jours à l'action d'une forte surcharge de ballast; enfin, on démolit les tympans, qui avaient été construits pleins, pour les remplacer par d'autres, élévis au moyen d'un large manchon.

Ces diverses améliorations n'ont pas suffi à arrêter complètement le tassement des piles. La troisième, en particulier, avait subi durant ces dernières années, un mouvement important. On mit immédiatement sur cintres les voûtes 3 et 4, et on commença des sondages autour et à l'aplomb de la pile 3 afin de reconnaître la nature du terrain et aussi pour se procurer des renseignements exacts sur l'exécution des fondations, renseignements que la Compagnie ne possédait que d'une manière tout à fait insuffisante.

On a fait cinq sondages, l'un au centre de la pile, les quatre autres à l'extérieur, suivant ses axes.

Le sondage fait dans le centre de la pile a révélé une épaisseur de 3<sup>m</sup>,34 de béton et une couche de gravier de 3<sup>m</sup>,50 entre le béton de la fondation et l'argile marneuse.

Les quatre autres sondages ont révélé l'existence, entre les cotes 8 mètres et 12 mètres au-dessous de l'étiage, de deux cavernes remplies d'eau ou de vase noire sans consistance ou enfin de sable identique à celui du lit de la Loire. Ces cavités, de hauteur variant entre 0<sup>m</sup>,28 et 1<sup>m</sup>,38, étaient séparées par une couche assez résistante. On a pu constater de plus que les diverses cavités rencontrées communiquaient entre elles.

On ne pouvait guère admettre que les deux étages de cavité se présentassent sous la forme de deux chambres continues superposées. Elles n'auraient pu céder sous le poids de la pile qu'en s'effondrant et en provoquant sa chute subite, totale ou partielle. Au contraire, le mouvement lent et régulier de la pile faisait supposer que les cavités étaient des poches irrégulières, communiquant entre elles et présentant la forme générale d'une éponge. Placées au milieu d'un terrain de consistance médiocre, elles le rendaient encore plus compressible.

On examina d'abord si on ne pourrait pas consolider la pile sur place en l'entourant d'une enceinte parfaitement étanche, qui serait formée de quatre caissons métalliques longs et étroits, qu'on encastrent dans l'argile, en le fonçant à l'air comprimé (procédé appliqué avec succès à la consolidation d'une pile du Pont-Neuf, à Paris). Mais on y renonça parce qu'on doutait de la résistance du sous-sol et parce que cette solution était plus onéreuse que la reconstruction complète.

On se décida donc à la reconstruction de la pile et des deux voûtes adjacentes en descendant la fondation de la pile, au moyen de l'air comprimé, jusqu'à l'argile compacte, c'est-à-dire à 13 mètres au-dessus de l'étiage.

Pour atteindre ce but, on pouvait choisir entre trois solutions :

1<sup>o</sup> Maintenir la circulation des trains au moyen d'un tablier métallique démontable, indépendant des cintres, puis démolir et reconstruire en grand la pile et les deux voûtes.

2<sup>o</sup> Opérer de la même façon, mais en remplaçant le tablier métallique à grandes portées par une passerelle en bois s'appuyant sur les cintres par des points multiples;

3<sup>o</sup> Démolir et reconstruire successivement la pile et les voûtes par moitié en maintenant la circulation des trains, d'abord sur la deuxième moitié conservée, ensuite sur la première moitié refaite. C'est cette troisième solution qui fut préférée comme étant à la fois la moins coûteuse et la moins incertaine. Les cintres restaient toujours calés par les demi-voûtes conservées ou réta-

blies; et fussent-ils enlevés par une crue, il n'était pas démontré que leur chute entraînant celle des demi-voûtes en place.

Ce qu'on pouvait craindre avec cette solution, c'est que le fonçage du caisson de la première moitié provoquât de graves mouvements dans la demi-pile provisoirement conservée, mais on conjura ce danger en prenant de minutieuses précautions dans le fonçage.

On a employé des caissons en tôle et sans fond, d'un type courant. L'enfoncement du caisson aval a été arrêté à 12<sup>m</sup>,87 au-dessous de l'étiage; il a varié de 6 à 7 centimètres pour vingt-quatre heures.

Pour empêcher, autant que possible, l'air comprimé de s'échapper du côté de la demi-pile amont, on avait, au commencement du fonçage, incliné le caisson légèrement vers cette demi-pile. Il n'a pas toujours été facile de conserver cette inclinaison, et pour contrarier, dans une certaine mesure, l'échappement de l'air du côté amont, on a pilonné de l'argile dans l'espace laissé libre entre la demi-pile et le caisson. Malgré cette précaution, il s'est produit un petit affouillement sous la demi-pile qui a tassé de 0<sup>m</sup>,01.

Tant que le caisson n'a pas été engagé dans la région caverneuse, il ne s'est produit aucun nouveau tassement, mais, pendant la traversée de cette zone, l'air comprimé s'est échappé de tous les côtés. La demi-pile restante se tassait tous les jours et le mouvement ne s'est arrêté que quand le tranchant du caisson est arrivé au-dessous des dernières cavités. Le tassement total a été de 0<sup>m</sup>,058. On constatait en même temps un tassement du terrain de 0<sup>m</sup>,03 dans un rayon de 6 mètres autour de la demi-pile. Le tassement de cette demi-pile ayant été plus accentué que celui des cintres des demi-voûtes 3 et 4, il en est résulté une dislocation dans les maçonneries. Mais ces mouvements se sont arrêtés lorsque le caisson a eu traversé la zone caverneuse.

Le fonçage du caisson amont s'est fait dans les conditions ordinaires et sans provoquer aucun mouvement dans la moitié aval refaite.

Les demi-voûtes ont été maçonnées en deux rouleaux enchevêtrés, et clavées aux joints de rupture. Le joint de rupture a d'abord été établi avec du sable. Puis, l'anneau terminé, on a enlevé ce sable par tranches normales à l'intrados, de 0<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,40 de largeur, et on l'a remplacé par du mortier de ciment. Ce procédé a été décrit par M. Séjourné, ingénieur des ponts et chaussées, dans son mémoire sur le pont de Lavaur (*Annales des ponts et chaussées*, octobre 1886.)

Entre le niveau d'étiage et le joint de rupture, les maçonneries des deux moitiés refaites successivement ont été liées aussi intimement que possible. La solidité des nouvelles fondations permettait de croire qu'il ne se produirait aucun tassement. Au contraire, comme il était prudent de prévoir des mouvements des voûtes, au moins pendant leur construction sur cintres, les deux moitiés, au-dessus des joints de rupture, ont été juxtaposées sans liaison.

Les dépenses se sont élevées à 263.000 francs.

Le sondage pratiqué au centre de la pile avait révélé une forte couche de sable entre le béton de fondation et l'argile du sous-sol. Mais ce qu'on avait pris pour du sable était en réalité du béton maigre, lavé et désagrégé par l'opération du sondage. La masse de béton traversée par les caissons était en bon état de conservation. Les mouvements de la pile doivent donc être attribués uniquement à la compression du sous-sol à la fois argileux et caverneux, dont la résistance se sera peu à peu modifiée sous l'action du courant d'eau qui le traverse.

L'article sur les Curiosités de l'Habitation lyonnaise, que nous avons publié dans notre dernier numéro, est dû à la plume de M. MOREL DE VOLEINE.

## SPÉCULATION ET SYNDICATS

— FIN —

On peut admettre dans cette catégorie, ajoute-t-il, toute association placée en dehors des conditions économiques de la libre concurrence, soit par une entente volontaire de ses membres pour s'y soustraire, soit par la nature même de l'exploitation offrant le caractère de monopole ou se rapprochant de ce caractère.

Les syndicats rentrent donc dans cette catégorie, et par de véritables manœuvres d'enchérissement, mettent obstacle au droit, et à la liberté qu'a chaque individu d'acheter aux conditions naturelles et normales d'un marché. Le meilleur moyen de retrouver cette liberté, c'est la concurrence extérieure du libre-échange.

Nous nous demandons toutefois, dans le cas, où, cette liberté commerciale ne suffirait pas, quels seraient les moyens à employer pour limiter la force et l'extension de ces associations, sans sortir des principes économiques.

M. Baudrillard, lui, ne donne qu'une réponse évasive, déclarant que l'État doit se borner à voir, si ces manœuvres employées sont dolosives, et intervenir alors, dans le cas où la liberté ne suffirait plus pour régler les conditions du marché.

Mais, c'est justement à notre avis, le point délicat de la question.

En effet, si les syndicats doivent être livrés à eux-mêmes, le libre-échange est la seule digue à opposer à leur envahissement, mais s'ils doivent être réglementés, à quel moment, et par quelles lois, l'État peut-il intervenir ?

Quand jugera-t-il que la hausse des prix occasionnés par l'accaparement des produits sera devenue excessive, et son action rendue nécessaire ?

Comment distinguera-t-il le point de contact, de la spéculation pure à l'accaparement proprement dit ?

Et quand il aura établi cette distinction, le fait s'étant produit ne sera-t-il pas trop tard, pour intenter une action sauvegardant les intérêts économiques déjà compromis ?

En outre, de quelle façon l'État produirait-il son action ? Appliquerait-il simplement l'article 419, où reviendrait-il à cette fameuse loi du maximum, décrétée par la Convention, et dont on connaît les effets ?

Et la liberté du droit d'association ne viendrait-elle pas le gêner dans son intervention au sujet d'affaires particulières, et ne lui empêcherait-elle pas de taxer les bénéfices et de tarifer les prix ?

Telles sont les questions qui se posent, et qui seront la base d'après laquelle devront tabler les lois sur les syndicats.

Au mois de mars dernier, un grand événement commercial est arrivé, venant justifier les discussions théoriques de la Société d'économie politique.

Nous voulons parler de l'effondrement d'un syndicat formé sur les cuivres, entraînant avec lui une de nos premières institutions de crédit, et dont le retentissement en France fut immense.

Nous citons et présentons également ce syndicat comme un type pour cette étude.

Au mois de novembre 1881, une importante maison de métaux « J. Laveissière et Secrétan » de Paris, se transformait en Société anonyme au capital de 25 millions, sous le nom de Société industrielle des métaux.

Les opérations de cette maison marchaient d'une façon normale, lorsqu'au mois de novembre 1887, pour faire pièce à un syndicat anglais déjà formé, elle eut l'idée de se constituer elle-même en syndicat au capital de 100 millions (chaque part étant de 1 million, avec des sous-participants) et d'accaparer le produit de toutes les mines de cuivre connues, par l'achat des stocks existants et en passant des marchés, pour une durée de cinq ans de toute la production.

Au mois d'octobre 1887, le cuivre valait à Londres 39 à 40 livres la tonne, et l'on était plutôt à la baisse avec un stock visible de 40.000 tonnes environ.

Subitement le prix s'élève à 68-75-85 livres même 100 livres et cela en quelques jours.

Mais la consommation ne veut pas suivre le mouvement, et pour l'enrayer, partout où on le peut, on remplace le cuivre par d'autres métaux.

De nouvelles mines, non comprises dans le syndicat, s'ouvrent.

D'un autre côté, les détenteurs s'étaient-ils trompés sur la consommation réelle du cuivre ?

Ne s'étaient-ils pas rendu un compte exact de la production ?

Toujours est-il, que pour se créer de nouvelles ressources, en présence d'un stock qui grandissait de 5000 à 6000 tonnes par mois, et forcé d'acheter sous peine de perdre le bénéfice de l'opération, le syndicat dut faire appel à de nouveaux capitaux, et fonder la Banque auxiliaire des métaux.

Cette nouvelle société avait pour but de demander la prolongation des contrats conclus et d'imposer la réduction de la production.

Au milieu de février 1889, elle se constitua enfin, au capital de 40 millions. Nous tenons à mettre sous vos yeux, entre autres articles de ses statuts, celui-ci qui est instructif.

« Le Conseil d'administration, aura la facilité de créer et d'émettre par émissions successives jusqu'à la concurrence de sommes ne pouvant à la fois dépasser 100 millions de francs, des engagements au titre, dit warrants, nominatifs, au porteur, et transmissibles par endos. »

Un syndicat peut, évidemment, acheter des marchandises, faire de la hausse, mais la difficulté n'est-elle pas de réaliser et le stock et le bénéfice ?

Aussi, la Société des métaux voyait augmenter ses approvisionnements, la consommation résistait, et malgré de grosses avances faites par des maisons de banques, sur les warrants ou autres papiers, la situation s'aggravait chaque jour de plus en plus, jusqu'au moment où le suicide du directeur d'une maison de banque, que l'on savait engagée sur le cuivre, venant jeter la panique sur le marché, précipitait les événements, et amenait la terrible débacle que l'on connaît.

De ce jour, le syndicat était perdu.

Ce récent exemple d'accaparement présente avec le pacte de famine de telles différences qu'il ne peut y avoir entre eux aucune espèce de comparaison; que si, la protection quasi légale du premier en rend le résultat absolument certain, le second, conçu et exécuté en liberté commerciale absolue, ne se défend qu'avec ses propres ressources, l'intelligence de ses créateurs, et des capitaux.

Le premier est un crime froidement commis, le second est une affaire commerciale malheureuse.

Le syndicat enserre les mines de cuivre dans un réseau de marchés à livrer, emprunte des sommes énormes pour résister plus longtemps, fait le vide de tous côtés, et malgré cela, les stocks suffisent, on utilise tout, même les vieux cuivres, « les rognures », on n'achète plus, pendant que l'accapareur voit augmenter ses approvisionnements et s'écrouler enfin cet échafaudage savamment construit, mais peu solide.

Au moment où nous écrivons ce rapport, nous apprenons également le krack d'un syndicat formé à Magdebourg pour déterminer une hausse artificielle du prix du sucre.

Le syndicat était parvenu à faire monter le cours de 14 marks à 28 marks. Cependant malgré les bénéfices énormes réalisés dans les débuts, il vient de succomber, écrasé par ses propres accaparements qu'il n'était plus en état de soutenir. Il se trouve aujourd'hui

d'hui en face d'énormes différences, évaluées à 3 millions de marks, et il est dans la nécessité de trouver à bref délai 12 millions de marks pour sauver la situation.

En présence des résultats négatifs des syndicats, n'en vient-on pas à se poser cette question naturelle?

L'intervention de l'Etat est-elle bien nécessaire? Et les lois économiques ne suffisent-elles pas, puisque tous les syndicats, même les mieux organisés, ceux qui ont le plus de chance de réussir, sont voués à l'effondrement?

A notre avis, nous ne croyons pas qu'elles soient suffisantes, parce que, quels que soient les résultats d'un syndicat de production, il n'est pas sans causer de vives alertes au commerce et à l'industrie, sans ralentir la marche des affaires, sans donner, par la hausse des prix, une autre direction au mouvement commercial, préjudiciable au pays qui subit l'accaparement.

Pour conclure et terminer cette étude, nous dirons que nous avons simplement essayé de démontrer :

Que la spéculation est bonne tant qu'elle ne tombe ni dans l'agiotage ni dans l'accaparement.

Que les syndicats de production sont presque toujours une des formes de cet accaparement, qu'il importe de combattre économiquement par le libre échange, et légalement, si la liberté des transactions ne suffit pas.

Que, si des lois aussi délicates sont nécessaires, il faut que nos législateurs y travaillent de suite, afin que la société ait en main des armes préventives, qui, sans entraver aucune liberté, empêchent le retour de ces monopoles.

NESTOR.

### EXPOSITION D'HORTICULTURE DE LYON

Nous avons remarqué à la dernière Exposition d'horticulture une série de nouveaux types de chaudières en fer forgé qui ont obtenu le premier prix, médaille d'or, et sur lesquels nous nous permettons d'attirer l'attention des personnes qui s'intéressent à la question du chauffage des serres et habitations par l'eau chaude.

Nous avons étudié attentivement tous les détails de ces chaudières du type vertical et horizontal qui étaient exposées et après un examen minutieux nous pouvons déclarer que leur construction les met à l'abri de toute rupture, et cela d'autant plus que pour l'usage auquel elles sont destinées il n'y existe aucune pression de vapeur, car dans les appareils de chauffage à eau chaude, l'eau n'est et ne peut jamais être chauffée au-delà de 100 degrés centigrades.

De l'avis de toutes les personnes compétentes qui les ont examinées, ces chaudières offrent une supériorité et un avantage incontestables sur toutes les chaudières similaires en cuivre et en fonte dont les ruptures et les réparations sont fréquentes et coûteuses et avec lesquelles on a toujours à redouter un arrêt de chauffage en plein hiver. Dans la plupart des cas, pour une serre par exemple, la réparation ou le remplacement d'une chaudière pendant l'hiver, entraîne des pertes de plantes considérables. Avec les chaudières en fer forgé au contraire, aucune réparation, ni aucune rupture ne sont à redouter, elle donnent une sécurité complète.

Pour augmenter encore les grands avantages qu'elles procurent, les constructeurs les ont munies d'un alimenteur qui leur permet d'emmagasiner la charge de combustible pour 8 à 12 heures de chauffage et de supprimer ainsi toute surveillance de nuit.

Deux types de ces chaudières avec thermosiphon complet ont fonctionné pendant toute la durée de l'Exposition et nous avons pu juger et reconnaître qu'elles assurent la sécurité et la régularité du chauffage en même temps qu'elles suppriment toute surveillance pendant 8 à 12 heures.

Nous pensons que ces chaudières constituent un véritable pro-

grès dans l'art du chauffage et que grâce à la sécurité et les garanties qu'elles procurent, on verra se multiplier les calorifères à eau chaude, soit pour le chauffage des habitations, soit pour le chauffage des serres et orangeries.

Ces chaudières, nouveau système, étaient exposées par la maison E. Leau et Duqueyroi, cours Lafayette, 68, à Lyon, honorablement connue dans notre région. Nous sommes heureux de la féliciter du succès qu'elle a obtenu en présence de ses nombreux concurrents.

### UN TRAMWAY ÉLECTRIQUE

La Compagnie lyonnaise des tramways et chemins de fer a procédé, ces jours derniers, à un intéressant essai d'une voiture automobile actionnée par l'électricité, auquel elle avait invité les membres de la presse.

L'expérience s'est faite sur la ligne de Lyon à Monplaisir-la-Plaine. A dix heures la voiture est partie de la station du pont Lafayette (rive gauche) emmenant les invités, au nombre d'une trentaine.

Le trajet, du pont Lafayette au dépôt de la Compagnie, s'est effectué en vingt-cinq minutes, d'une façon vraiment délicieuse. M. J. Papeux, administrateur-directeur de la Compagnie, accompagné de ses ingénieurs, faisait aux nombreux invités les honneurs du nouveau véhicule et donnait les détails les plus complets sur le moteur et son fonctionnement.

La voiture est mue par un dynamo placé sous le plancher, entre les bogies, et alimenté par des accumulateurs de Philippartfrères. Dans le but de montrer que la transformation du matériel ne constitue pas un obstacle économique insurmontable à l'emploi de l'électricité, M. Papeux s'est servi d'une voiture à deux classes ordinaires. Les accumulateurs ont été logés en partie sous les banquettes du compartiment de 1<sup>re</sup> classe et en partie dans quatre coffres occupant les angles du compartiment de 2<sup>me</sup> classe.

Les gaz dégagés pendant les périodes d'action des accumulateurs sont évacués par de petits tubes formant cheminées qui sont noyés dans les encoignures des cloisons et ne sont en aucune façon disgracieux.

La voiture pèse vide 4 tonnes 1/2, y compris 1200 kilogrammes d'accumulateurs; chargée, elle atteint environ 8 tonnes; à ce poids elle peut encore marcher à la vitesse de 12 kilomètres à l'heure, pendant huit heures consécutives, sans qu'il soit besoin de renouveler sa provision d'électricité.

On fait varier la vitesse avec la plus grande précision, au moyen d'un commutateur, et le moteur obéit avec une souplesse incroyable à la volonté du conducteur. Le trajet à l'aller s'est fait, avons-nous dit, avec la plus grande facilité, la voiture a gravi, vers la gare de la Mouche, une rampe de 22 millimètres, avec une vitesse de 6 kilomètres à l'heure. Elle passait les aiguillages sans secousses ni trépidations.

Une fois arrivés au dépôt, nous entrons sur fosse, et là nous pouvons visiter le moteur. On reste étonné devant sa simplicité: une bobine, des balais de cuivre, quelques pignons, et c'est tout. Il est facile de comprendre combien le voyage devient agréable dans de pareilles conditions; en effet, pas de fumée, pas de bruit, aucune condensation; rien n'empêche, dès lors, de munir les voitures d'impériales.

L'emploi des accumulateurs est extrêmement avantageux, il supprime les conducteurs latéraux employés sur la plupart des lignes actuelles, il permet l'éclairage de la voiture soit à l'intérieur, soit aux fanaux extérieurs. Ceux-ci, en effet, qui ne sont que d'anciennes lanternes, munies de lampes de 16 bougies, sont alimentés par un courant qui arrive dans le support de la lanterne; l'allumage et l'extinction sont instantanées et automatiques et se

font simplement en abaissant ou en relevant la lanterne, dont le pied touche ou quitte alors une poupée qui forme le circuit.

La mise en marche de la voiture est instantanée, et la vitesse étant ralentie, le sens de la marche est renversé en moins de trois secondes; c'est dire qu'on peut obtenir l'arrêt en moins de cinq à six secondes.

(Salut Public.)

### PORTE RENAISSANCE

Nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs un spécimen des magnifiques planches qui ornent l'album que vient de publier M. J.-B. Giraud, conservateur des Musées archéologiques de la ville de Lyon.

Le sujet en est une porte Renaissance exécutée par la maison Flachet et Cochet, de Lyon, trop connue pour que nous cherchions à en faire l'éloge; toutefois, nous ne résistons pas au désir de publier un extrait de *Lyon à l'Exposition universelle de 1889*, où la maison est jugée par un critique bien au courant des choses d'art et d'ameublement.

« La maison Flachet et Cochet est des plus anciennes, et peut servir d'exemple caractéristique des échelons successifs que peut gravir une industrie, modeste à son origine, grâce à l'intelligence et à la persévérance de ses chefs, par la suite des idées, la tendance continue à l'amélioration des produits, la recherche des débouchés, l'extension des diverses branches de l'industrie qu'elle exploite.

« Son histoire est celle d'une bonne partie des arts décoratifs à Lyon; et aujourd'hui encore, après avoir successivement excellé dans l'encadrement, la miroiterie, la décoration intérieure des maisons particulières et des édifices publics les plus étudiés à ce point de vue, l'ébénisterie de luxe dont notre planche donne un magnifique spécimen, elle aborde avec le succès qui a toujours répondu à ses efforts, les tentures et l'art du tapissier, pour, dans un ensemble donné, ne rien laisser, qui ne sorte de ses ateliers, traité avec le soin le plus scrupuleux et le sens artistique le plus élevé. »

### AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Mairie de Lyon.** — Conformément à une délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 1890, le remplacement du système actuel de chauffage du Grand-Théâtre, par un système de chauffage à vapeur, doit faire l'objet d'une adjudication restreinte.

En conséquence, les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, devront déposer à la mairie centrale leur soumission, sous pli cacheté, dans un délai de deux mois et demi à partir de la date du présent avis, soit au plus tard, le mercredi 3 décembre 1890, terme de rigueur.

Chaque soumission devra stipuler la somme pour laquelle le soumissionnaire s'engage à faire cette installation et être accompagnée des plans, dessins, devis et mémoires descriptifs s'y rapportant. Il devra également y être joint les certificats indiqués par le cahier des charges.

Le cahier des charges relatif à cette installation est déposé à la mairie de Lyon, première division, quatrième bureau, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures et demie du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Quartier Grôlée.** — *Expropriation* (2<sup>e</sup> section).

LISTE DES JURÉS ORDINAIRES :

MM.

Journoud (Étienne-Louis), architecte, rue du Peyrat, 12, 1<sup>er</sup> canton de Lyon; Dufêtre (Paul), fabricant de soieries, rue du Plat, 7, 1<sup>er</sup> canton; Détanger (Germain), peintre, rue des Remparts-

d'Ainay, 16, 1<sup>er</sup> canton; Charvériat (Paul-Antoine), ingénieur, rue Victor-Hugo, 8, 1<sup>er</sup> canton; Echernier (Casimir), architecte, rue du Plat, 2, 1<sup>er</sup> canton; Charvet, horloger, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, 2<sup>e</sup> canton; Gérentet (Marcelin-Antoine), régisseur, rue de Provence, 2, 3<sup>e</sup> canton; Louvier (Jean-Aimé), notaire, quai de la Pêcherie, 11, 3<sup>e</sup> canton; Lamy (Benoît), ingénieur, quai Fulchiron, 20, 6<sup>e</sup> canton; Tardieu (Claude), négociant, cours Morand, 42, 7<sup>e</sup> canton; Vignon (Jules), rentier, rue Malesherbes, 45, 7<sup>e</sup> canton; Bourdelin (Joseph), négociant, quai de l'Est, 3, 7<sup>e</sup> canton; Bouquet, ingénieur civil, rue Pierre-Corneille, 9, 7<sup>e</sup> canton; Pétavit (Lambert), entrepreneur, rue Godefroy, 5, 7<sup>e</sup> canton; Ferber (Ernest), négociant, quai de l'Est, 7, 7<sup>e</sup> canton; Lombart (André), négociant, cours Morand, 9, 7<sup>e</sup> canton.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM.

Nau, propriétaire, cours Gambetta, 27, 8<sup>e</sup> canton; Comte, architecte, cours Gambetta, 1, 8<sup>e</sup> canton; Corompt (Alexis), brasseur, cours Gambetta, 33, 8<sup>e</sup> canton; Charbonier, constructeur-mécanicien, avenue de Saxe, 8<sup>e</sup> canton.

Les travaux du jury d'expropriation commenceront le 6 octobre prochain.

**Les Chantiers de la Buire.** — *Nouveau système de tramway.* —

Ces jours derniers on a fait l'essai, sur la ligne des tramways à vapeur de Lyon à Saint-Fons, d'un nouveau tramway construit dans les ateliers de la Buire, destiné à faire le service, à Paris, de la place du Trocadéro à la place Pigalle.

La structure du mécanisme, système Rowan, pour opérer la traction, a quelque ressemblance avec celui du tramway de Lyon à Neuville; mais la disposition des wagons est toute différente, et ils sont surtout remarquables par leur élégance et la commodité qu'ils offrent aux voyageurs.

Muni d'un nouveau système de frein instantané et d'une mise en train d'un perfectionnement qu'on n'avait pas encore atteint, ce tramway permet au mécanicien de pouvoir éviter presque tout accident.

**Le pavage en bois.** — Les premiers essais de pavage en bois viennent d'être faits sur les place des Terreaux et de la Comédie, et dans les rues Lafont et Puits-Gaillot, ont été confiés à MM. Stalet et Wittenbach, entrepreneurs genevois, avec un rabais de 16 0/0.

### TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de M. BELLEMAIN, 25, rue Saint-Pierre.

*Cours Lafayette, et en retour sur l'avenue de Vendôme.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M<sup>me</sup> Deblisson et M. Bellemain, rue Saint-Pierre, 25; entrepreneurs: maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau; pierre de Villebois, Société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Débat, 71, chemin Bellecombe; pierre blanche, MM. Janin frères et Barthélemy et C<sup>e</sup>, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, MM. Pélisson, 36, rue Saint-Joseph, et Lambert, 5, rue de l'Arbre-Sec. Couvert.

Cabinet de M. BERTHELET, 2, rue des Célestins.

*Rue Masard, 4.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Berthelet, architecte; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Faufigue et Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Au 3<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. E. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

*Avenue de Saxe côté droit et en retour sur la rue Bouchardy.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. J. Thévenet, entrepr. de menuiserie, rue Vendôme, 33; entrepreneurs: maçonnerie, M. Boucaret, 21 rue Stella; pierre dure, Société anonyme des carrières de Villebois, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Frérot, rue Sébastien-Gryphe, 151. Au rez-de-chaussée.

Cabinet de MM. BOUILHÈRES et TEYSSEIRE, 4, rue des Forces.

*Avenue de Saxe côté droit angle de la rue Fénelon.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. et entrepr. général, M. Rivière, 4, rue Bossuet. Aux fondations.

*Rue Cuvier, 27 et 29.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. et entrepr. général, M. Rivière, 4, rue Bossuet. Au niveau du rez-de-chaussée.



UNE PORTE RENAISSANCE

**Cabinet de M. BRESSON, 2, place de la Bourse.**

*Oullins.* Agrandissement d'un pensionnat. Propr., Les dames de Nazareth; maçonnerie, M. Darfeuille, à Oullins; pierre dure, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre tendre, M. Guillaume à Lucenay (Rhône).

**Cabinet de M. F. CLERMONT, 8, rue du Bât-d'Argent.**

*Rue de Sèze.* 49. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. H. Andrieu, 52, rue de Sèze; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, MM. Grimonet et Gubian; serrurerie, MM. Buclet, Guer et Blanc; peintre-plâtrier, MM. Martin et Ternissier. Au 3<sup>e</sup> étage.

*Avenue de Saxe.* 133. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont père, 73, rue Vauban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Travaux intérieurs.

*Cours de la Liberté.* 40. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Pierre Richard, entrepr. de serrurerie, 6, rue de Marseille; maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; pierre dure, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre tendre, M. Armand, 143, rue Cuvier. Au niveau du rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. A. CHOMEL, 10, quai de Retz.**

*Rue de Marseille.* 67. Construction d'un bâtiment de cinq étages. Propr., M. Marteau, entrepr. de menuiserie, 7, place Saint-Pothin; maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn; pierre dure et pierre tendre, MM. Janin frères et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Morin jeune, 94, rue Vauban; serrurerie, M. Coulaud, 3, rue des Augustins. Au niveau du rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.**

*Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gouyon, entrepr. de maçonnerie, 56, cours de la Liberté; entrepreneurs: pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Débat, chemin Bellecombe, 71; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Créqui; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants. Couvert.

**Cabinet de M. COURT, 6, rue de la Barre.**

*Cours Lafayette (côté gauche) entre l'avenue de Vendôme et la rue Créqui.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Janin, entrepr. de menuiserie et charpente, 29, cours du Midi; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze. Toiture.

*Rue Vaubecour, angle rue Franklin.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M<sup>me</sup> veuve Faufligne et Lelarge, entrepr. de maçonnerie, 28, rue des Remparts d'Ainay; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, M. Careau, 51, cours Charlemagne; menuiserie, M. Janin, 29, cours du Midi; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze; plâtrerie peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Travaux intérieurs.

*Cours Lafayette (côté gauche), angle de l'avenue de Vendôme.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Labasse, entrepr. de plâtrerie et peinture, 143, rue Cuvier; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Trept, MM. Vinard et Cie à Trept (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze. Couvert.

**Cabinet de M. J. DUBUISSON, 67, rue Molière.**

*Cours Lafayette.* 35. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Fillon, 5, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6; pierre de Cruas, M. H. Rostagnat, 52, cours Gambetta; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, MM. Branle, 171, rue Vendôme, Marchal, 12, rue Croix Jordan, et Mantelin, 253, rue Créqui; serrurerie, MM. Barbier, 6, rue Mazenod et Buclet fils, 2, rue Commarmot; plâtrerie et peinture, M. Calmel, 8, rue de la Bourse. Ravalement des façades.

**Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie.**

*Rue Cavenne, de la Lone, Béarn et Parmentier.* Construction d'un hôpital. Propr., la société civile de l'hôpital Saint-Joseph; entrepreneur de maçonnerie, MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine. Aux fouilles.

**Cabinet de M. GROBOZ, 65, rue de la République.**

*Rue Sala.* 12. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Groboz, architecte; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jamot et Cie, 8, rue du Plat; pierre dure et pierre tendre, MM. Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital. Aux fondations.

**Cabinet de M. GUIGUET, 13, rue de Jussieu.**

*Cours de la Liberté, angle de la rue de la Part-Dieu.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Pierre Richard, entrepr. de serrurerie, 6, rue de Marseille; maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; pierre dure, M. Péju à Porcieu (Isère); pierre tendre, M. Armand, 143, rue Cuvier. Au 1<sup>er</sup> étage.

**Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.**

*Rues de la Charité entre les rues François-Dauphin et Sala.* Construc-

tion d'un hôtel. Propr., la société du journal le *Nouvelliste*; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Gigodot et Cie, 87-89, rue Pierre-Corneille. Gros fers et serrurerie, M. Pelisson, 36, rue Saint-Joseph. Bâtiment sur cour, on pose le plancher du rez-de-chaussée.

*Cours Charlemagne.* Construction de la flèche du clocher de l'église Sainte-Blandine; maçonnerie, M. Boucuret, 21, rue Stella; pierre tendre, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, M. Débat, chemin Bellecombe; serrurerie, M. Truchon, 20 bis, rue Franklin; couverture, M. Thollon, 73, rue de Trion.

**Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.**

*Angle de l'Avenue de Saxe et de la rue Vaudray.* Exhaussement d'un bâtiment. Propr., MM. Gontard frères y demeurant; maçonnerie, MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; pierre dure, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Au rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. PASCALON, 14, rue du Gare.**

*Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Mouvenoux, 25, rue Grenette; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois, Société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Denat, 16, quai Claude-Bernard; plâtrerie et peinture, MM. Bardet, 14, rue Robert, et Détanger, 16, rue des Remparts-d'Ainay; serrurerie, MM. Guer et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent, et Barbier et Morand, 10, rue Mazenod. Ravalement des façades.

**Cabinet de M. PROSPER FERRIN, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville.**

*Rue Pizoy.* 22. Transformations intérieures. Propr., M. Teste du Bailler; maçonnerie MM. Jamot et Cie, 8, rue du Plat; pierre dure, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Duvoy, 8, rue Masséna; serrurerie, M. Truchon, 20 bis, rue Franklin; peinture, M. Bourgoin, 6, place Saint-Jean.

**Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre**

*Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Perrin et fils, marchands de bois, rue de la Part-Dieu, 26; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois: Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, rue Cuvier, 143; charpente, M. F. Flachat, à Villeurbanne; serrurerie, M. Muguet, 23, rue Chaponnay. Ravalement des façades.

*Rue Pierre-Corneille et en retour rue Fénelon.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M. Grimonet, entrepr. de menuiserie, 127, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22; pierre de Villebois, M. Besson, à Montaliou-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grölée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Toiture.

*Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille.* Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. MM. Dumont et Nouhen, entrepr. de maçonnerie, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grölée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Toiture.

*Rue Molière, angle rue Fénelon.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Queyras, entrepr. de serrurerie, 12, rue Grölée; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Vivat, Sourd et Delafontaine, à Villebois; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Toiture.

*Rue Molière.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lesselier, entrepr. de plâtrerie et peinture, 14, rue Romarin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grölée. Toiture.

*Cours Lafayette, angle rue Molière.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Marin frères, entrepr. de charpente, 23, rue du Colombier; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grölée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Toiture.

*Cours Lafayette.* Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grölée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Toiture.

**Cabinet de M. RIPERT, 1, rue Bossuet.**

*Rue Saint-Joseph.* 54. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lagoutte, entrepr. de serrurerie, 19, rue Vieille-Monnaie; maçonnerie, M. Arharétaz, 151, rue Sébastien-Gryphe. Aux fouilles.

**Cabinet de M. ROSTAGNAT, 83, rue de la République.**

*Cours Charlemagne, 5.* Construction d'un bâtiment sur cour. Propr., M. Serve, 23, cours Perrache; maçonnerie, MM. Jamot et Cie, 8, rue du Plat; pierre dure, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Perret, 17, cours Gambetta; menuiserie, M. Louis Cimetière, 30, rue Dugas-Monbel; serrurerie, M. P. Boyer, 21, cours Charlemagne. Au plancher du 1<sup>er</sup> étage.

**Cabinet de M. THOUBILLON, 32, rue de la République.**

*Cours de la Liberté angle de la rue de la Part-Dieu.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Nann, entrepr. de maçonnerie, 30, cours de la Liberté. Couvert.

**SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS ECONOMIQUES, 2, avenue de l'Archevêché.**

*Rue Louis-Blanc, angle de la rue Dussaussoy.* Construction de trois maisons ouvrières. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Durand, 175, grande rue de la Guillotière; pierre dure, M. Delaye, 72, rue de la Part-Dieu; pierre tendre, M. Dussurget, 4, place des Terreaux; charpente, M. Faye, 86, rue Rabelais; serrurerie, M. Pirault, 43, rue Robert; plâtrerie et peinture, M. Cessieux, 43, cours Gambetta. Toiture.

*Avenue des Ponts du Midi, et en retour sur la rue Cavenne.* Construction de trois maisons de rapport. Propr., MM. M. Mangini frères, 2, avenue de l'Archevêché; entrepreneurs: maçonnerie: MM. Durel et Marchand, rue Ferrandière, 36; pierre dure, M. Delaye, 72, rue Paul-Bert; MM. Guicherd et Chaillier, à Trept (Isère); charpente, M. Faiguignon, rue Mazenod; serrurerie, M. Mermoz, 79, rue Smith. Au 2<sup>e</sup> étage.

*Entre les rues Saint-Pierre-de-Vaise, Saint-Didier et Cottin.* Construction de cinq maisons ouvrières. Entrepreneurs: maçonnerie: M. Fesscaud, 81, rue Vauban; pierre dure, M. Delaye, 72, rue de la Part-Dieu; charpente, M. Faye, 86, rue Rabelais; serrurerie, M. Nigoul, rue Saint-Pierre-de-Vaise; plâtrerie et peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Toiture.

**Achèvement du grand Hôtel-Dieu.** — *Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Belle-Cordière.* Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 44, passage de l'Hôtel Dieu; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente en fer, chantiers de la Buire, 32, rue Rachais; charpente en bois, M. Faye, 98, rue Rabelais. Ravalement des façades.

**Ecole du service de santé militaire.** — *Avenue des Ponts du Midi, entre les rues Cavenne et de Marseille.* Propr., la Ville de Lyon; arch. en chef, M. Hirsch; arch. adjoint, directeur des travaux, M. J. Dubuisson, 33, quai Claude-Bernard; entrepreneurs: maçonnerie, M. J. Leduc, 39, rue de Marseille; ciments, M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir; pierre de taille, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente en bois, MM. Savariou frères, 26, quai Jayr; charpente en fer et serrurerie, M. Th. Burnichon, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; plâtrerie et peinture, MM. Besse et Turin, 12, rue de Lyon, à Monplaisir; zinguerie, plomberie et couverture en ardoises, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté; fumisterie, M. Martin aîné, 29, rue de la Martinière. Au niveau du rez-de-chaussée.

**Hôtel des Invalides du travail.** — *Lieu dit de Champagne, 5<sup>e</sup> arrondissement.* Propr., le département et la Ville de Lyon; arch., M. Moncorger, arch. du département, rue du Commandant-Dubois; entrepreneurs: maçonnerie et pierre de taille, M. Nann, 30, cours de la Liberté; ciments, M. Mazet, 86, boulevard de la Croix-Rousse; charpente en bois, M. Joseph Janin, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Martin aîné, 14, rue Saint-Etienne, à Saint-Etienne (Loire); plâtrerie, peinture et vitrerie, MM. Rondeau et Cie, 182, faubourg Saint-Denis, à Paris; zinguerie, M. Audemard, 174, avenue de Saxe; serrurerie et quincaillerie, M. Maignon fils, 41, quai Jayr. Au 1<sup>er</sup> étage.

**Facultés de droit et des lettres.** Quai Claude-Bernard. Propr., la Ville de Lyon; arch. en chef, M. Hirsch; arch. adjoint et directeur des travaux, M. Catelan; entrepreneurs: terrassements et maçonnerie, M. J.-B. Grange, 1, rue Laurentin; ciments, M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir; pierre de taille, MM. Duboin et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, M. Martin aîné, à Saint-Etienne (Loire); serrurerie, M. Grohon, 29, rue Vauban; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, 125, rue Sébastien-Gryphe; zinguerie, plomberie et couverture, M. Boussat, 12, rue Passet. Aux fouilles.

**Nouveau Mont-de-Piété.** — *Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu.* Propr., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepreneurs: maçonnerie, M. L. Canque, 33, rue Saint-Pierre; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Lucenay, M. Guillaume; charpente, MM. Savariou frères, 26, quai Jayr; serrurerie, M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie, plomberie et couverture, M. Pétavil, 5, rue Godefroy. Toiture.

**Pont Lafayette.** — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Achèvement des parties décoratives.

**Pont du Midi sur le Rhône.** — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenad; ingénieur, M. Fabrégue; conducteur, M. Tardy. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisant, Laurent, Savey et Cie, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr. MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. M. Moyne, chef de service. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des parties décoratives.

**RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS**

**Rhône.** — *Le 10 septembre.* — Mairie de Lyon. Construction d'égouts. — 1<sup>er</sup> lot. Rue du Commerce, entre la montée de la Grande-Côte et la rue Pouteau. Mont., 7.536 fr. 95. M. Louis Védrine, 244, rue Vendôme, adj. à 13 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Rue d'Enghien, entre les rues Bourgelat et de Condé et cours Suchet, entre le cours Charlemagne et le Rhône. Mont., 28.203 fr. 30. M. Pierre Berger, 4, rue Moissonnier, adj. à 24.01 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Rue Duguesclin, entre la rue Moncey et la rue Mazenod et la rue Servient jusqu'à la rue Pierre-Corneille. Mont., 17.004 fr. 70. M. Louis Védrine, adj. à 22 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Rue d'Ivry, entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue de Belfort. Mont., 11.711 fr. 45. Association lyonnaise des maçons, 16, rue Clos-Suiphon, adj. à 18 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Rue de la Claire, entre la place de Paris et la rue de Saint-Cyr. Mont., 13.231 fr. 25. M. Delolme à Lentilly, adj. à 17 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Rue Duguesclin, entre la rue Duquesne et le cours Morand, Mont., 21.591 fr. 15. Association lyonnaise des maçons, adj. à 22 de rabais.

**Rhône.** — *18 septembre.* — Hôtel de ville de Lyon. Direction d'artillerie de Lyon. — Adjudication d'éclair. M. Fayet, 9, rue de la Monnaie, à Lyon, adj. à 253.50 les 100 kil.

**Rhône.** — *Le 20 septembre.* — Hôtel de ville de Lyon. Construction à l'Arsenal de la Mouche, d'un casernement pour une compagnie d'ouvriers d'artillerie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, carrelages, pavages, couvertures. Eval., 164.500 fr. MM. Bellat et Cie, 75, rue Boileau, adj. à 23 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Travaux en ciment. Eval., 33.320 fr. M. Louis Cléchet, 35, rue Jacquard à Saint-Etienne (Loire), adj. à 4 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie. Eval., 62.590 fr. M. Eugène Sage, 82, route de Genas, adj. à 21 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, ferronnerie. Eval., 45.670 fr. M. Joseph Bruno, rue des Marans à Mâcon, adj. à 21 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie plomberie, fontainerie. Eval., 7.380 fr. M. Louis Rousset au Point du Jour, adj. à 21 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Eval., 13.940 fr. M. Paul Frize, 21, rue Croix-Jordan, adj. à 20, 30 de rabais.

**Rhône.** — *Le 24 septembre.* — Mairie de Lyon. Troisième arrondissement Pavage en pavés d'échantillon de remploi de la rue de Vendôme, entre la place Vendôme et la rue Paul-Bert. Pas de résultat.

**Rhône.** — *Le 24 septembre.* — Mairie de Lyon. Pont suspendu de la gare. Reconstruction des gardes-corps et des garde-grèves. M. Rougeot, 28, rue de la Claire, adj. à 6 0/0.

**Rhône.** — *Le 24 septembre.* — Préfecture. Entretien et grosses réparations de chemins vicinaux de 1891 à 1893. Adjudicataires: Chemins de grande communication. Ch. 2. — 14.400. M. Siant, à Caluire-et-Cuire, 9 de rabais. Ch. 2 bis. — 30.000. M. Durret-neveu, chemin de Monplaisir, 43, aux Maisons-Neuves, à Lyon, 9 de rabais. Ch. 9 bis. — 20.300. M. Richard, 6, rue David, à Lyon, 2 de rabais. Ch. 13 bis. — 15.000. M. Colomb, à Saint-Genis-Laval, 10 de rabais. — Ch. 13 bis. — 32.000. M. Dessalles, à Montarcy, 2 de rabais. Ch. 14 bis. — 15.500. M. Ringuet, à Civrieux-d'Azergues, 25 de rabais. Ch. 16 bis. — 48.990. M. Bruyas, à Thurins, 1 de rabais. Ch. 13 bis. — 24.000. M. Ponvianne, à Chaponost, 1 de rabais. Ch. 16 bis. — 20.000. M. Joly, à Saint-Symphorien, prix du devis. Ch. 17 bis. — 26.100. M. Mazard, à la Demi-Lune, 5 de rabais. Ch. 17 bis. — 6.700. Mme veuve Trimollet, à Grigny, 19 de rabais. Chemins d'intérêt commun. Ch. 27. — 9.500. M. Denonfoux, à Limonest, 9 de rabais. Ch. 27. — 4.000. M. Delolme, à Lentilly, 6 de rabais.

**Isère.** — *Le 20 septembre.* — Sous-préfecture de Vienne. Construction d'un pont de 7 mètres d'ouverture, avec tablier métallique, sur la Layue, pour le service du chemin vicinal ordinaire n° 8, à Marennes. Mont., 5.699 fr. 71. M. Pierre Pérol, à Vénissieux (Rhône), adj. à 19 fr. 75 de rabais.

**MISES EN ADJUDICATION**

**Rhône.** — *Samedi 11 octobre, 2 h.* — Construction d'un magasin-caverne et de sa route d'accès. Une adjudication publique aura lieu à Lyon, à l'hôtel de ville le 11 octobre 1890 à 2 heures, pour les travaux de construction, à Sathonay, d'un magasin-caverne et de sa route d'accès. Ces travaux seront adjugés en un seul lot. Importance: environ 200 000 fr.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire au chef du génie, à Lyon, avant le 5 octobre, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2, annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

Les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du service du génie à Lyon, quai de la Charité, 44.

**Rhône.** — *Lundi 20 octobre, 3 h.* — Direction d'artillerie de Lyon. — Adjudication de bois divers. Il sera procédé le 20 octobre 1890, à 3 heures du soir, à l'hôtel de ville de Lyon, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de bois divers divisée en 11 lots, dont la composition est donnée au cahier des charges relatif à cette fourniture.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de l'artillerie de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie, à M. le directeur d'artillerie à Lyon.

Nota. — Toute personne qui a l'intention de concourir à cette adjudication doit faire parvenir au directeur d'artillerie à Lyon, le 14 octobre 1890, avant 10 heures du matin, les pièces énoncées au cahier des charges (article 4).

**Rhône.** — *Lundi 17 novembre, 3 h.* — Mairie de Lyon. Direction d'artillerie de Lyon. Adjudication de charbon de terre et de coke. Il sera procédé le 17 novembre 1890, à 3 heures du soir, à l'hôtel de ville de Lyon, à l'adjudication sur soumissions cachetées, d'une fourniture de charbons de terre et de coke, en six lots, dont la composition est indiquée ci-après, savoir: 1<sup>er</sup> lot. 5.000 tonnes de charbon de terre pour générateurs de vapeur. — 2<sup>e</sup> lot. 2.500 tonnes de charbon de terre pour gazogènes et fours à réchauffer. — 3<sup>e</sup> lot. 50 tonnes de charbon de terre de forges. — 4<sup>e</sup> lot. 1.000 tonnes de coke dur ou de four. — 5<sup>e</sup> lot. 600 tonnes de charbon de terre pour générateurs de vapeur. — 6<sup>e</sup> lot. 200 tonnes de charbon de terre de forges.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de la place de Paris, avenue de Saxe, n° 2, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande, par lettre affranchie, à M. le colonel directeur d'artillerie de Lyon.

Nota. — Toute personne qui a l'intention de concourir à cette adjudication devra:

1° Se faire inscrire à l'établissement assez à temps pour pouvoir faire parvenir dans les magasins de l'arsenal de Lyon un échantillon des combustibles qu'elle propose, trente jours au plus tard avant la date de l'adjudication, soit le 4 octobre 1890.

2° Faire parvenir au colonel directeur d'artillerie, à Lyon, pour le 11 novembre 1890, avant 10 h. du matin, les pièces énoncées au cahier des charges (art. 4 et 5).

**Alpes-Maritimes.** — *Mardi 7 octobre.* — Mairie de Grasse. Construction d'un hôpital. Les travaux seront adjugés en quatre lots. — 1° lot. Terrassements, maçonnerie, charpentes, planchers en bois, toitures, marbrerie, etc. Mont. 207.109 fr. 50. — 2° lot. Menuiserie, quincaillerie, vitrerie et peinture. Mont. 47.624 fr. 30. — 3° lot. Grosse serrurerie et fers. Mont., 41.857 fr. — 4° lot. Zinguerie, plomberie, baignoires, et ventilateurs. Mont., 22.126 fr. 20. Somme à valoir pour l'ensemble des travaux, 336.647 francs.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs à Grasse, dans les bureaux de la mairie; à Nice, dans les bureaux de M. Biasini, architecte, 15, avenue de la Gare.

**Côte-d'Or.** — *Jeudi 16 octobre, 2 h.* — Sous-préfecture de Semur. Travaux communaux. — 1° lot. Commune de Touillon. — Restauration des édifices publics de la commune de Touillon (école des garçons et des filles, presbytère, cimetière), travaux évalués à 1.500 fr. Cant., 75 fr. — 2° lot. Commune de Corsaint. Chemin vicinal n° 7, de Corsaint à Tivanche-le-Haut. — Construction entre le village de Corsaint et le hameau de Tivanche, sur une longueur de 2.079 mètres. Chemin vicinal n° 4, de Corsaint à Ménétreux. — Construction entre le village de Corsaint et le bas de la rampe qui donne accès audit village sur une longueur de 172 m. 20; travaux consistant en terrassements, empiérement et construction d'aqueducs, évalués à 14.968 fr. 05. Somme à val., 531.95 fr. Tot., 15.500 fr. Cant., 550.

Chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat constatant sa capacité, délivré par des hommes de l'art, n'ayant pas plus de trois ans de date et visé huit jours avant l'adjudication, à titre de communication, par M. Piron, conducteur-voyer, pour le premier lot, et par M. l'ingénieur-voyer d'arrondissement pour le deuxième.

On prendra connaissance des pièces de chaque projet :

1° Au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir;

2° Dans les bureaux de M. Bureau, ingénieur-voyer d'arrondissement.

**Drôme.** — *Jeudi 9 octobre, 2 h.* — Préfecture. Fourniture et pose des clôtures sèches et des barrières des passages à niveau et des cours des stations de la partie comprise entre les points kilométriques 41 k. 507 m. 74 et 74.520 m. du chemin de fer de Crest à Aupres-les-Veynes. Travaux à l'entreprise: Clôtures sèches, 41.389 fr. 40. Barrières des passages à niveau et portillons, 10.439 fr. Barrières des cours des stations: 1.600 fr. Total, 53.428 fr. 40. Somme à valoir, 6.751 fr. 60. Total général, 60.000 fr. Cant., 800 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux: 1° de la préfecture; 2° de Pesselon, ingénieur, à Valence, rue du Pont-du-Gât, 53.

**Drôme.** — Adjudication des travaux de cylindrages à vapeur à exécuter sur les routes départementales pendant les années 1891, 1892 et 1893. Le préfet de la Drôme, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, a l'honneur d'inviter les entrepreneurs ou sociétés de cylindrages à vapeur qui désireront prendre part au concours pour l'exécution des travaux de cette nature à effectuer sur les routes départementales de la Drôme, pendant les années 1891, 1892 et 1893, à lui faire parvenir, avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain, les renseignements ou pièces ci-après désignés :

1° Notice détaillée sur le ou les systèmes de rouleaux compresseurs dont ils disposent. Indiquer notamment le poids total de l'appareil à vide et à charge complète, la longueur de la génératrice du rouleau compresseur et celle du rouleau servant de calet, les déclivités au-dessus desquelles le rouleau ne peut plus fonctionner, et donner tous autres renseignements de nature à bien définir le système employé;

2° Copies certifiées conformes par un ingénieur des ponts et chaussées des pièces indiquant quels résultats ont été obtenus avec ces rouleaux et comment les entrepreneurs ou sociétés ont rempli leurs engagements envers les administrations avec lesquelles ils ont déjà traité. Fait à Valence, le 20 septembre 1890.

**Isère.** — *Dimanche 12 octobre.* — Mairie de Saint-Martin-d'Hères. Etablissement d'une canalisation en ciment. Mont., 27.604 fr. 37.

Renseignements à la mairie.

**Jura.** — *Samedi 11 octobre, 10 h.* — Sous-préfecture de Saint-Claude. Ville de Saint-Claude. — Réparations aux bâtiments de l'hôpital. Travaux évalués à 2.338 fr. 16.

Nota. — Dans l'évaluation qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour travaux imprévus.

La soumission devra être accompagnée: 1° d'un certificat de capacité délivré par un homme de l'art; 2° d'un certificat de moralité et de solvabilité; 3° d'une promesse de cautionnement, soit en numéraire, soit en immeubles. Le cautionnement en argent sera égal au 20<sup>e</sup> de l'estimation des travaux.

Les certificats ne seront pas admis s'ils ont plus d'un an de date.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — *Dimanche 26 octobre, 2 h.* — Mairie de Chazelles-sur-Lyon. Etablissement d'une canalisation, terrassements, gazonnements et semis, 50.062 fr. 65. Chaussées, empiérrées et pavées, enrochements et perrés, 5.232 fr. 94. Ouvrages d'art, 125.833 fr. 90. Métaux, tuyaux et fontainerie, 44.07 fr. 48. Charpente, 9.086 fr. 66. Tot., 234.223 fr. 63. Sommes à valoir pour imprévus et frais de surveillance, 25.776 fr. 37. Tot. génér., 260.000 fr. L'entrepreneur devra fournir, pour la garantie des engagements, un cautionnement en numéraire de 8 000 fr. Les conditions générales de l'adjudication prévoient qu'un minimum de rabais sera fixé et publié préalablement à l'ouverture des soumissions.

Les pièces du projet seront communiquées tous les jours non fériés, à partir de 9 heures, dans les bureaux de M. Pénicuel, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Montbrison, et au secrétariat de la mairie de Chazelles, également les jours non fériés, de 9 h. à midi.

**Saône-et-Loire.** — *Dimanche 19 octobre.* — Mairie de Saint-Pierre-de-Varennes. Construction d'une école de garçons avec mairie. Mont., 30.760 fr. 90.

Renseignements à la mairie.

## NÉCROLOGIE

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce la mort de M. Claude Poncet, entrepreneur de ciments, bien connu dans notre ville.

Nous exprimons à sa famille désolée nos bien sincères condoléances.

## BIBLIOGRAPHIE

### LE VIEUX LYON QUI S'EN VA. — QUARTIER GROLÉE

Nous recommandons tout particulièrement, à nos lecteurs, le charmant petit volume de M. FOREST-FLEURY relatif à la transformation du quartier Grolée. Cet ouvrage est un document historique relatant non seulement l'histoire du quartier, mais encore l'histoire de l'opération de la transformation du quartier. C'est aussi un objet d'art par la perfection de son impression en rouge et noir sur véritable papier du Japon et son admirable illustration imprimée en taille-douce. Si nous ajoutons qu'il n'est tiré qu'à 200 exemplaires numérotés à la presse, nos lecteurs comprendront qu'il s'agit réellement d'une œuvre d'art qui sera bientôt très rare et qu'on ne trouvera que dans les bibliothèques des vrais amateurs. S'adresser aux bureaux du journal.

### JOURNAUX ET REVUES RECOMMANDÉS

**La Semaine des constructeurs**, journal hebdomadaire illustré des travaux publics et privés, sous la direction générale de M. César DALY, sous-directeur, M. Marcel DALY, ingénieur, paraissant tous les samedis. — Abonnements: Paris, 1 an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr. Départements: 1 an, 27 fr.; 6 mois, 14 fr. Étranger, le port en sus. Le numéro, 0 fr. 50. — Paris, rue des Ecoles, 51.

**La Construction moderne**. Architecture, génie civil, arts et industries du bâtiment. Directeur, P. PLANAT. Art, théorie appliquée, pratique, législation et jurisprudence, travaux publics et particuliers. Conditions d'abonnement: Paris, 1 an, 30 fr.; 6 mois, 16 fr. Départements: 1 an, 32 fr.; 6 mois, 17 fr. Union postale, 35 fr. Un numéro tous les samedis. Administration, rue Bonaparte, 17; rédaction, rue de Rennes, 94, Paris.

**Le Moniteur des architectes**, revue mensuelle de l'art architectural et des travaux publics. Publié avec le concours des principaux architectes et ingénieurs de la France et de l'étranger. France: 1 an, 30 fr.; étranger: port en sus.

**L'Architecte**, organe de la Société Nationale des architectes de France et de la Chambre des architectes de Paris. Le numéro, 0 fr. 50. Publication illustrée, bi-mensuelle pour Paris, pour les départements et l'étranger. Directeur-gérant: L. TRIBOULET, architecte-expert. Administration: Paris, 4, quai du Marché-Neuf.

**Usines: A LANCEY (ISÈRE) AU BOUCAU (BASSES-PYRÉNÈES)**

**SOCIÉTÉ ANONYME DES CEMENTS PORTLAND-ARTIFICIELS**

PRODUCTION ANNUELLE: **50,000,000** de Kilos.

**PORTLAND ARTIFICIEL**  
A PRISE TRÈS-LENTE — RESISTANCE EXCEPTIONNELLE

**PORTLAND NATUREL**  
A PRISE LENTE

**CIMENT A PRISE PROMPTE**  
QUALITÉ SUPÉRIEURE

**J. BIRON FILS AÎNÉ à GRENOBLE** Chargé de la Vente

L'Imprimeur-Gérant: PITRAT AÎNÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CARRIÈRES, MINES

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure. **JEUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et Mds de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtiments. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

**PIERRES DE TOURNUS**, Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PÉRRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtiments, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lavost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

FILTRES

**MAISON BERTHIER**, fondée en 1840, 3 et 5, rue de Jarente, LYON. Spécialité de filtres de toutes dimensions pour clarifier et assainir les eaux. — Réservoirs en pierres avec filtres pour industries. *Seul fabricant, 7 fois médaillé.* — Marbrerie en tous genres.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

**VOLLAND FILS AINÉ**, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils**, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

PRODUITS CERAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

**PONCET, (C.)** quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Duffert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et de ciments de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

**GAY, MATHIEU ET CHEVROT**, rue de Marseille, 64. Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Valbonnais, Verieu le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger.*

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

ABAT-JOUR

**ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE**, avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. **A. MICHEL**, rue Cuvier, 27, à Lyon.

BOIS DE CONSTRUCTION, SCIAGES & PARQUETS

**BATY, (J.)** Scieries à Bulle (Suisse), bureau à Lyon, 217, avenue de Saxe.

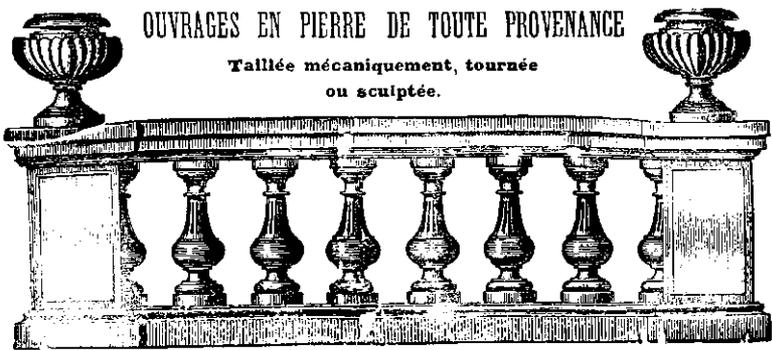
TÉLÉPHONES

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES**. Agence régionale, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. Chagnoux représentant pour Lyon et la région — Vente et pose de Sonneries électriques, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc. Téléphones domestiques remplaçant avantageusement les Porte-Vois ordinaires pour appartements, usines, châteaux etc. Téléphones «Ader» et autres adoptés par l'Adm des Postes et Télégraphes, dans les Réseaux de l'Etat. Cables pour Lumière électrique etc.

F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>  
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

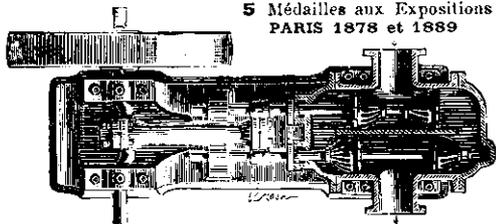
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM

POMPES SANS CLAPETS

A pistons et à courant continu (Brevet Baillet et Audemar), remplaçant avec avantage les pompes rotatives, centrifuges, etc.

5 Médailles aux Expositions PARIS 1878 et 1889

PROSPECTUS DÉTAILLÉS FRANCO



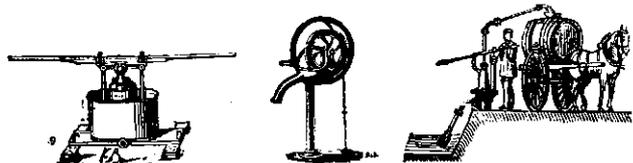
PROJETS & DEVIS SUR DEMANDE

POMPES

Épuisements, Service des Chantiers, Nettoyage des Chaudières, Pompes à Incendie.

Systemes à visite instantanée

POMPES POUR PUIITS DE TOUTES PROFONDEURS, POMPES A CHAPELETS, PUIITS INSTANTANÉS, ETC.



AUDEMAR-GUYON

CONSTRUCTEUR

à DOLE (Jura).

VILLA MÉDICALE  
de Meyzieu (Isère), près Lyon

RECOMMANDÉE POUR LES TRAITEMENTS DES

Maladies nerveuses, paralysies diverses affections chroniques

La villa est divisée en deux corps de bâtiments avec services distincts, l'un pour les messieurs, l'autre pour les dames et les demoiselles. — Jeux divers, bibliothèque, chapelle.

HYDROTHERAPIE — ÉLECTRICITÉ MÉDICALE COMPLÈTE

Pour les renseignements, s'adresser au régisseur de l'établissement, à MEYZIEU (Isère), ou au cabinet du Dr COURJON, directeur, à LYON rue de la Barre, 14, lundi mercredi et samedi, de 3 à 5 heures.

FLACHAT, COCHET & C<sup>IE</sup>  
LYON

10-11, quai de la Guillotière, et 4, rue Dunoir

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12" et Verres à reliefs de 5" à 6" d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc. DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'art

*Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône*

# TUYAUX EN GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

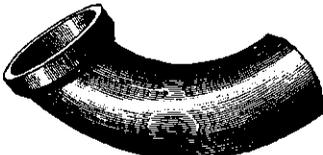
## FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES  
50, 51, 52, quai de Serin  
LYON

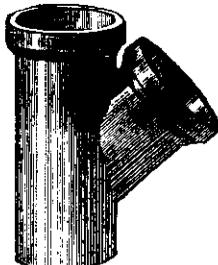
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle PARIS 1889  
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie  
Envoi sur Demande du Catalogue illustré



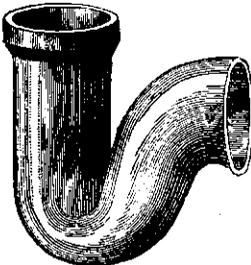
TUYAU



COUDE



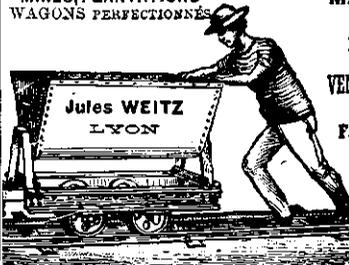
CULOTTE SIMPLE



SIPHON

### CHEMIN DE FER PORTATIF

Système **Jules WEITZ**, Breveté s. g. d. g.  
Pour Travaux publics  
MINES, PLANTATIONS  
WAGONS PERFECTIONNÉS



Jules WEITZ  
LYON

MATÉRIEL  
MATÉRIEL  
pour  
Entrepreneurs

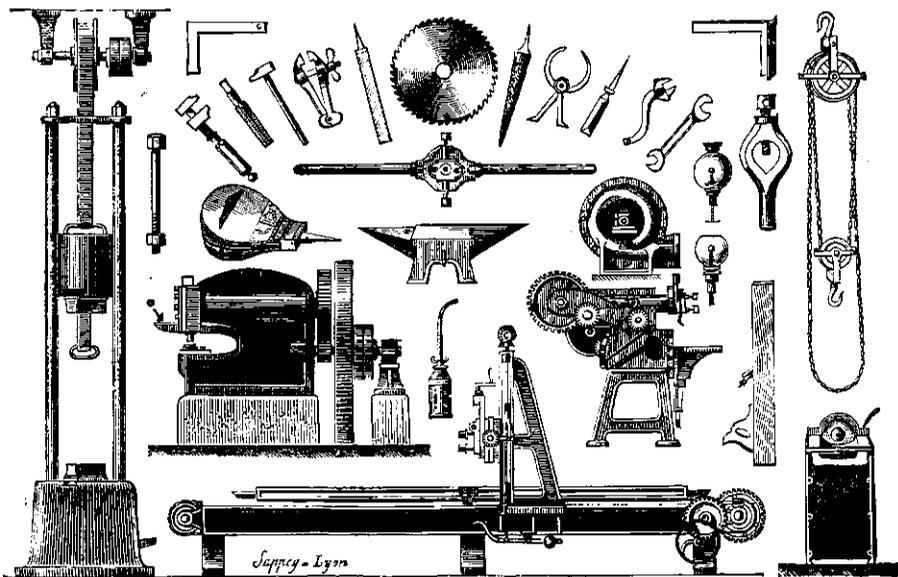
VENTE - LOCATION  
avec  
Faculté d'Achat

**JULES WEITZ**  
Constructeur  
Cours de Midi, 17  
LYON

Exposition Universelle de 1889 : 2 Médailles d'Or

LA BOURSE LYONNAISE  
JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE  
Bureaux : rue Centrale, 27, LYON

CORCELLET, BERNARD & Co - LYON



CORCELLET, BERNARD & Co - LYON

PAPIERS PEINTS

PAPIERS PEINTS

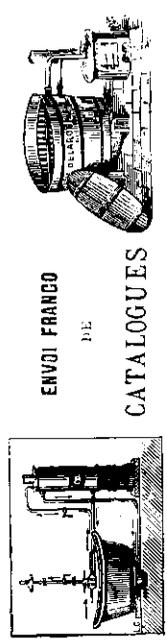
GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

## MAISON + P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS  
CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES  
CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX  
ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

**BAINS-BUANDERIES**  
Baignoires. — Chauffe-Bains. — Spécialité  
de Chauffe-Bains Parisiens. — Appareils de Lessivage  
Système Gaston Bozérian.



**DELAROCHE AINÉ**  
22, rue Bertrand, PARIS

MAISON

VICTOIRE

LYON

*22, rue Saint-Pierre, au 1<sup>er</sup>*

ATELIER SPÉCIAL POUR PHOTOGRAPHIE INDUSTRIELLE

REPRODUCTION

DE

Plans, Dessins, Actes, Papiers d'Affaires, Lettres

*PHOTOGRAPHIE D'USINES*

‡

*TIRAGE SPÉCIAL POUR ARCHITECTES*

La Maison tient à la disposition de Messieurs les Architectes, Ingénieurs et Industriels, un Album contenant tous les spécimens des nombreuses applications photographiques.